



CONDITIONS GENERALES DE VENTE CAMPING DE L'OCEAN

1) Réservations

Toutes réservations impliquent l'acceptation du règlement intérieur.

Les options posées par téléphone ou par email sont valables 10 jours. La réservation ne sera prise en compte qu'après réception d'un acompte de 25% du prix total du séjour (emplacements et lodges). **En cas d'une annulation, l'acompte ne pourra pas être remboursé** (cf. conditions d'annulation).

Le numéro d'emplacement ou de lodge ne vous sera communiqué qu'à titre indicatif et ne constitue pas une garantie.

La réservation est nominative. Une confirmation vous sera adressée par email ou courrier

Toute arrivée ne correspondant pas au contrat signé se verra l'accès refusée, la réservation annulée, les sommes versées conservées. Présence d'une personne majeure exigée par emplacement. Les mineurs doivent être accompagné d'un représentant légal.

2) Règlement du séjour

Pour les emplacements et les lodges, le solde doit être réglé le jour de l'arrivée. Pour les arrivées sans réservation, la totalité du séjour doit être payé à l'arrivée.

Le règlement de votre séjour peut être effectué par carte bancaire (Carte Bleue, Visa, Eurocard/MasterCard), par chèque vacances ou en espèces (paiement en liquide limité à 300€) en Euros.

3) Arrivés et départs

a) Arrivée

EMPLACEMENTS sont disponibles de 14h00 à 20h30 en juillet et aout ; les autres mois, aux heures d'ouverture du camping.

LODGES sont disponibles de 15h00 à 20h30 en juillet et aout ; les autres mois nous contacter. Location du samedi au samedi.

b) Départ

EMPLACEMENT : Les départs se font avant 12 heures. **Après 12 heures, une journée supplémentaire sera facturée.**

LODGES : Les départs et les états des lieux de sortie s'effectuent de 9h30 à 10h30 en juillet et aout, les autres mois à 10h00. **Après 11h00, un supplément de 50€ sera facturée.** Les personnes désirant partir la veille du départ prévu doivent libérer les lieux avant 19h. Aucun départ ne pourra avoir lieu en dehors de ces horaires et sans la présence du responsable de la location.



4) Séjour lodges (tente meublée 5 personnes)

Une **caution de 200€** vous sera demandée à votre arrivée (chèque ou empreinte bancaire) et restituée le jour de votre départ après vérification de l'état des lieux et de l'inventaire.

Le client effectuera l'inventaire et l'état du lieu de la location à son arrivée et le remettra à la réception daté et signé par ses soins au plus tard 24 heures après. Tout problème devra être immédiatement signalé à la réception lors de la prise de possession de la location pour une intervention rapide. A défaut aucune réclamation ultérieure ne sera acceptée. Les cautions seront restituées au départ, après déduction éventuelle des frais de remise en état des lieux, de la valeur du matériel manquant ou détérioré. Toutefois, si un litige subsistait, les sommes précitées seront encaissées en totalité par le camping, dans l'attente du règlement de la facture correspondant aux dommages causés. La somme de **50€ sera retenue si la location n'a pas été nettoyée le jour du départ**. Lors de l'inventaire, la vaisselle devra être déposée sur la table par le client en vue de vérification et tout objet manquant ou détérioré devra être réglé (cl. inventaire).

L'organisation de fête ou de soirée festive est interdite dans l'enceinte d'un lodge et dans le camping, en cas de non-respect la direction se réserve le droit de retirer la caution dans son intégralité (200€).

5) Retards

En cas de retard, dans l'occupation de votre emplacement ou votre lodge celui-ci sera retenu pour une période de 24h. Passé ce délai et sans écrit de votre part, la réservation sera annulée sans aucun remboursement du camping (même avec l'assurance annulation). La direction se réserve le droit de relouer l'emplacement.

6) Annulation et modification d'une réservation

Modification : Les dates d'une réservation peuvent être modifiées sans frais, uniquement durant la saison en cours et sous réserve des disponibilités. Un supplément de prix pourra être demandé.

Annulation : **Aucun remboursement ne sera effectué en cas de retard, de désistement ou de départ anticipé.** Toute annulation devra être signalée par écrit (email). Les messages téléphoniques ne seront pas pris en compte. Dans tous les cas, **les sommes versées seront définitivement acquises**. Pour prétendre à un versement d'une indemnité compensatoire, vous devez souscrire à une assurance annulation.

Toute annulation concernant une tente meublée (lodge DUO ou lodge Kenya) sera traitée de façon suivante :

- Annulation moins de 30 jours avant la date d'arrivée ou non présentation : 100% du prix du séjour est dû

Assurance annulation : L'assurance annulation Campez couvert est facultative (12€/semaine pour les emplacements et 2,65€ / jour pour les lodges). Elle vous couvre contre les conséquences de l'annulation ou de l'interruption de votre séjour et elle vous permet d'être remboursé (sauf frais de dossier) en cas de maladie grave, hospitalisation, décès, vol ou licenciement (cf. clauses de remboursement de l'assurance annulation). Des justificatifs seront exigés. Elle est à souscrire lors de la réservation. **Vous êtes libre de souscrire à toute autre assurance annulation.** Veuillez noter que certaines cartes bancaires vous couvrent également en cas d'annulation (renseignez-vous auprès de votre banque).



Les déclarations de sinistre ou les demandes de remboursement sont à adresser directement à la société proposant l'assurance annulation.

Informations assurance annulation Campeze couvert

Les conditions complètes concernant l'étendue, les modalités et les limites de ces garanties sont disponibles sur <https://www.campez-couvert.com/> ou sur demande.